

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Commune recherchée :

13080 Aix-en-Provence

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :



INONDATION



sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE



sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME



sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN



sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



sur ma commune :

IMPORTANT



FEU DE FORêt



sur ma commune :

EXISTANT



RADON



sur ma commune :

MODÉRÉ

5 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)



sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

 sur ma commune :

CONCERNÉ



RISQUES MINIERS

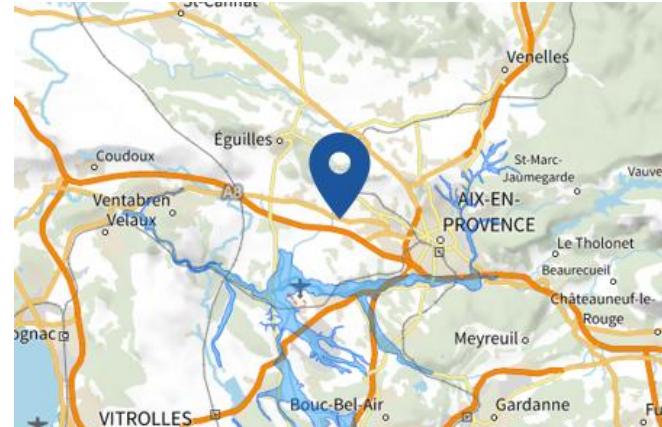
 sur ma commune :

EXISTANT

Risque d'inondation sur Aix-en-provence

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRN-I - BV Arc [Aix-en-Provence] 2020

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - BV Arc [Aix-en-Provence] 2020 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 09/04/2018

Date d'approbation : 02/03/2020

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PPRN : PPRN-I - BV Touloubre [Aix-en-Provence] 2025

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - BV Touloubre [Aix-en-Provence] 2025 a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 09/05/2025

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Aix-en-provence



TRI : TRI Aix - Salon-de-Provence

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 13DREAL20140001



AZI : AZI13--bassin de l'Arc

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par ruissellement et coulée de boue

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Séisme

Inondation

Par ruissellement et coulée de boue

14 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2526475A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/09/2025	26/09/2025
IOME2333648A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/06/2023	28/12/2023
IOME2301092A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/11/2022	08/02/2023
INTE2130679A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2021	17/10/2021
INTE2005870A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2019	13/03/2020
IOCE0908935A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/12/2008	22/04/2009
INTE0500698A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/09/2005	14/10/2005
INTE0300740A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	13/12/2003
INTE9800515A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/09/1998	13/01/1999
INTE9400580A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/1994	25/11/1994
INTE9400046A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/01/1994	10/02/1994
INTE9300574A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/1993	12/10/1993
NOR19861211	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1986	09/01/1987
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de remontées de nappe sur Aix-en-provence

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

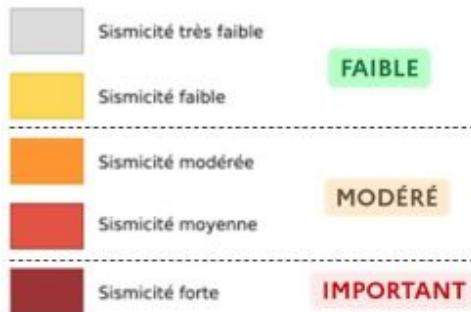
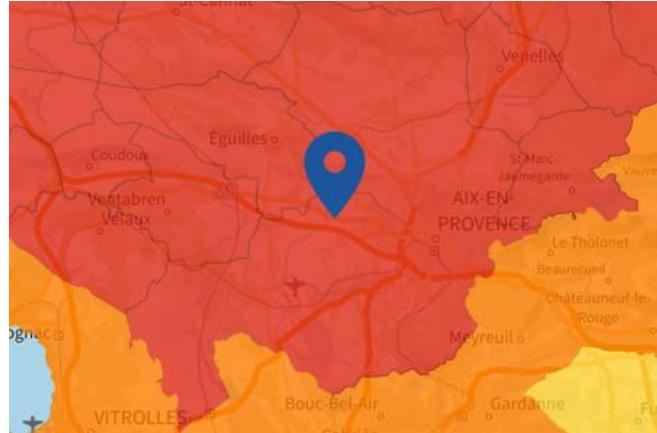
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risque de séisme sur Aix-en-provence

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Séisme



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **4/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Aix-en-provence

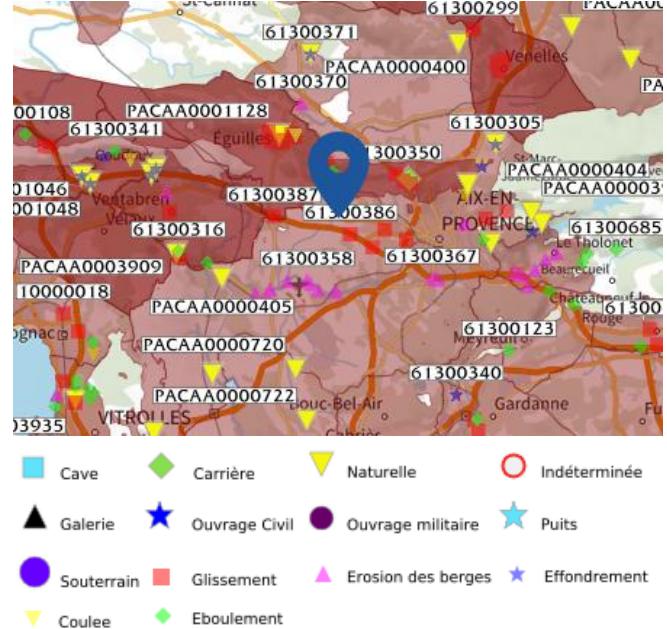
Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :

PPRN : PPRN-RGA - Aix-en-Provence 2012

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRN-RGA - Aix-en-Provence 2012 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 06/07/2005

Date d'approbation : 27/06/2012

Le PPR couvre les aléas suivant :

Mouvement de terrain

Tassements différentiels

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

PPRN : PPRN-MVT - Aix-en-Provence 2001

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRN-MVT - Aix-en-Provence 2001 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 08/07/1998

Date d'approbation : 17/05/2001

Le PPR couvre les aléas suivant :

Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque de mouvements de terrain sur Aix-en-provence



DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Tassements différentiels

Eboulement ou chutes de pierres et de blocs

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

Glissement de terrain

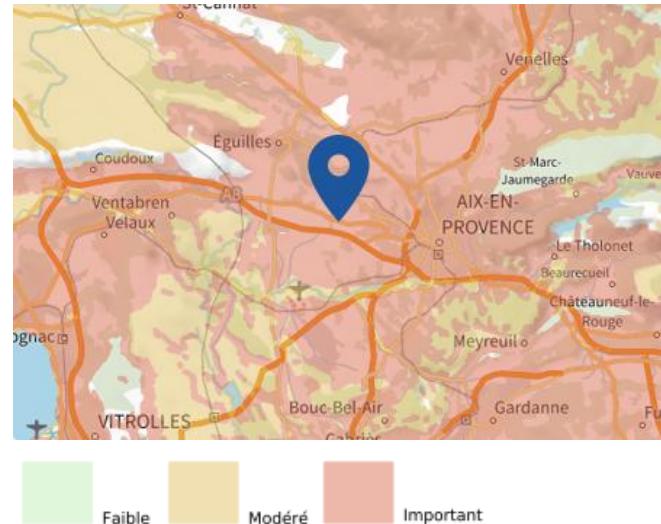
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Aix-en-Provence

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de 2/3.

Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

14 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2415881A	Sécheresse	01/04/2023	02/07/2024
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
INTE2010312A	Sécheresse	01/04/2019	12/06/2020
INTE1818803A	Sécheresse	01/01/2017	27/07/2018
INTE1719708A	Sécheresse	01/04/2016	01/09/2017
IOCE0819658A	Sécheresse	01/07/2007	13/08/2008
IOCE0819658A	Sécheresse	01/01/2007	13/08/2008
IOCE0810063A	Sécheresse	01/01/2006	23/04/2008
IOCE0804637A	Sécheresse	01/01/2005	22/02/2008
INTE0400918A	Sécheresse	01/01/2002	01/02/2005
INTE0000771A	Sécheresse	01/01/1998	29/12/2000

Risque de retrait gonflement des argiles sur Aix-en-provence

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0000771A	Sécheresse	01/01/1993	29/12/2000
INTE9400331A	Sécheresse	01/01/1992	09/07/1994
INTE9300213A	Sécheresse	01/05/1989	12/06/1993

Risque de feu de forêt sur Aix-en-provence

Risque sur la commune EXISTANT

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :

i

PPRN : PPRN-IF - Aix-en-Provence 2021

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Feu de foret nommé PPRN-IF - Aix-en-Provence 2021 a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 30/03/2021

Le PPR couvre les aléas suivant :

ET FRÉCOU
Feu de forêt

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, VOUS DOUREZ CONSULTER LE SITE DE VOTRE PRÉFECTURE.

i

OLD : Obligation Légale de Débroussaillement

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillement (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
 - les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.

i

DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

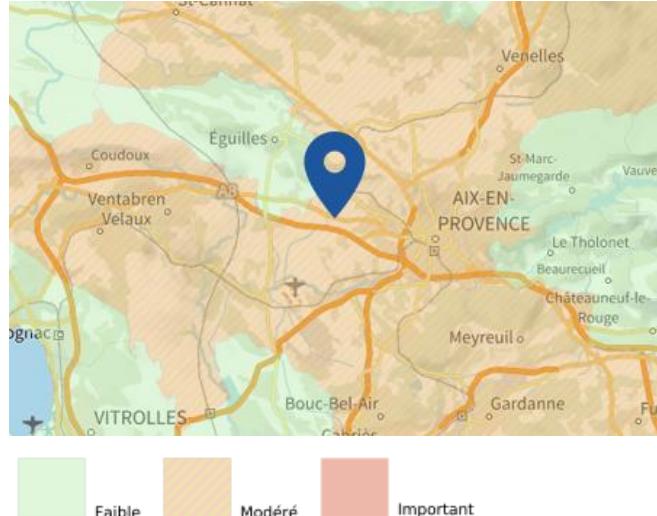
Feu de forêt

Risque de feu de forêt sur Aix-en-provence

Risque radon sur Aix-en-provence

 Risque sur la commune MODÉRÉ

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de 2/3.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Aix-en-provence

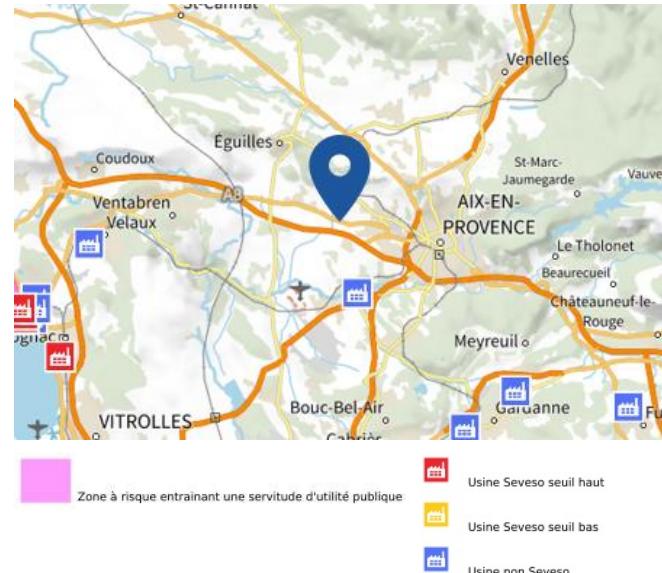
Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

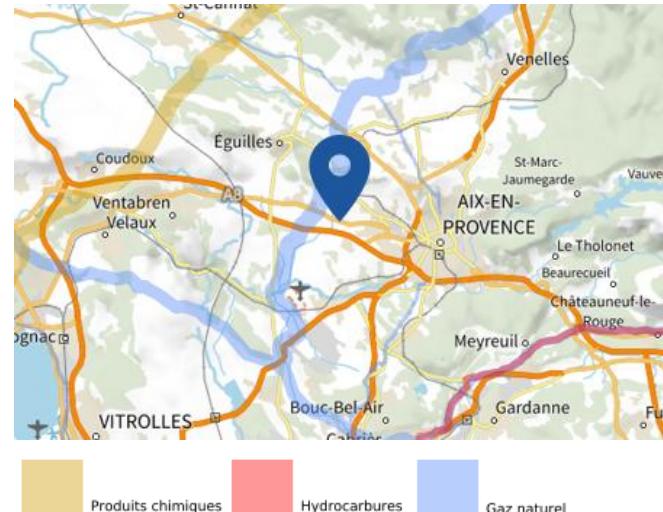
1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
CARREFOUR STATION SERVICE	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Aix-en-provence

 Risque sur la commune CONCERNÉ

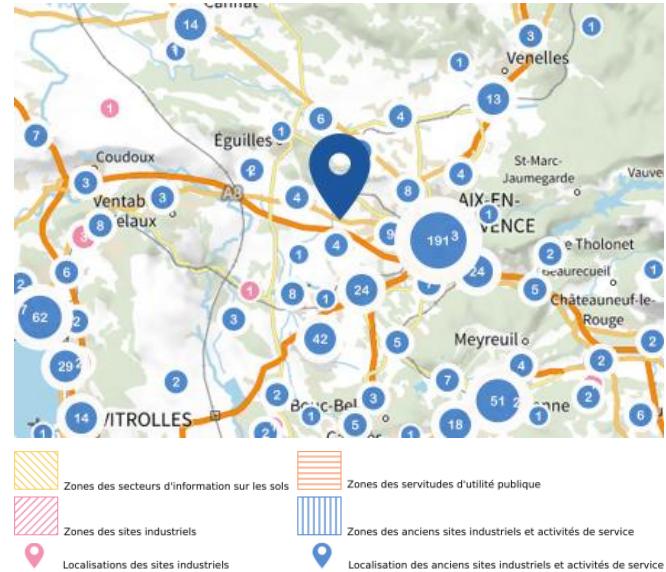
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Aix-en-provence

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

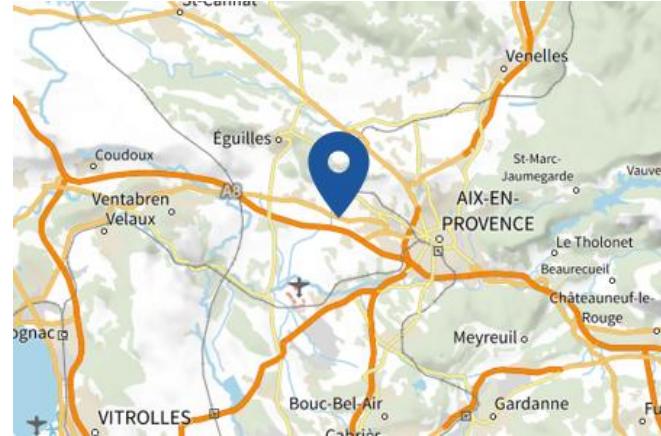
Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Risque rupture de barrage sur Aix-en-provence

Risque sur la commune CONCERNÉ

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :



DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

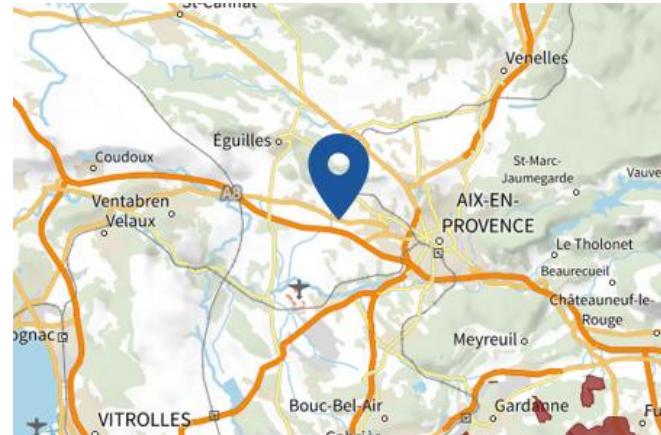
Risque minier sur Aix-en-provence

Risque sur la commune EXISTANT

A l'arrêt de l'exploitation des mines souterraines, et en dépit des travaux de mise en sécurité, peuvent se produire plusieurs types de risques.

Il y a généralement des mouvements résiduels de terrain : effondrements localisés ou généralisés, affaissements. Les dommages peuvent être importants et affecter les bâtiments, la voirie ainsi que les réseaux notamment de gaz et d'eau.

Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres risques : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zones affaissées, explosions gazeuses (grisou), émissions de gaz asphyxiants, toxiques ou de radioactivité (uranium ou radon).



Informations détaillées :



DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Affaissement minier

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

34 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
10000097	Effondrement / Affaissement	Les Plâtrières
61300303	Glissement	RD10 PR50 Decome
61300304	Coulée	Les pinchinats RD62c
61300305	Effondrement / Affaissement	RD63c la mignarde Parc Rigaud
61300350	Glissement	Quartier Celony à l'ouest de la route Nationale RN7, au niveau de la
61300358	Erosion de berges	Berges de l'Arc, au nord de l'aérodrome des Milles
61300359	Erosion de berges	Berges de l'Arc, au nord de l'aérodrome des Milles
61300360	Erosion de berges	Berges de l'Arc, à St Pons, à l'ouest du petit Moulin
61300361	Erosion de berges	Berges de l'Arc, à St Pons
61300362	Erosion de berges	Berges de l'Arc, entre St Pons et Camp Redon
61300363	Erosion de berges	Berges d el'Arc, la Badesse chez propriétaire privé
61300364	Erosion de berges	Berges de l'Arc, à l'est de l'aérodrome des Milles
61300365	Erosion de berges	Berges de l'Arc, village des Milles à l'ouest du pont
61300366	Erosion de berges	Berges de l'Arc, village des Milles, de part et d'autre du pont
61300367	Erosion de berges	Berges de l'Arc, demi échangeur d'Aix Sud
61300368	Erosion de berges	Entre le demi échangeur d'Aix Sud et le Pont de l'Arc
61300369	Erosion de berges	Berges de l'Arc à Pont de l'Arc
61300370	Erosion de berges	Berges de la Touloubre, entre l'Abédoule et Lignan, proche de la RN7 au
61300371	Effondrement / Affaissement	Grand St Jean
61300372	Chute de blocs / Eboulement	Celony
61300373	Effondrement / Affaissement	Anciennes carrières de Bibemus, sur le parking au bout de la route
61300374	Chute de blocs / Eboulement	Anciennes carrières de Bibemus
61300375	Effondrement / Affaissement	Anciennes carrières de Bibemus
61300376	Erosion de berges	le Pont de Béraud
61300377	Chute de blocs / Eboulement	Carrière du marbre noir - le Colombier
61300381	Glissement	A51 Jas de Bouffan
61300382	Glissement	A8 La Provençale Jas de Bouffan
61300383	Glissement	Brédasque D64 / D10
61300384	Coulée	Les Pinchinats, au début du chemin
61300385	Effondrement / Affaissement	Les Pinchinats, au début du chemin
61300386	Glissement	A8 La Provençale la Grande Bastide
61300392	Glissement	Les Figons
61300393	Glissement	les Plâtrières
61300394	Glissement	N7 Les Plâtrières

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

9 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
PAC0000058DI	carrière	Celony ou Puits du Roy
PACAA0000394	naturelle	Vallon des Cardes (Grottes du) - Flanc W
PACAA0000395	naturelle	Pinchinats (Source des) - W - Pinchinats
PACAA0000396	naturelle	FOUX D'ARBOIS
PACAA0000397	naturelle	AVEN DU VALLON DES BOEufs
PACAA0000399	naturelle	VOLEURS,GROTTE DE BIBEMUS
PACAA0000400	naturelle	Grand St Jean (effondrement)
PACAA0000404	naturelle	RD63c la mignarde Parc Rigaud (effondrement)
PACAA0000405	naturelle	CLOS MARIE-LOUISE / ABRI

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

4 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000474301	Groupe scolaire Vauvenargues	Clôturée
SSP000474601	Lycée général et technologique privé « Le Sacré Coeur »	Clôturée
SSP000474501	Groupe scolaire Saint Joseph	Clôturée
SSP408243401	Dépôts de déchets	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

516 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3992597	Top Garage // Garage Pardigon	Indéterminé	
SSP3992528		Indéterminé	
SSP3992519		Indéterminé	
SSP3992513	Station d'avitaillement de l'aérodrome	Indéterminé	
SSP3992487	Aixoise de pressing	Indéterminé	
SSP3992472	Chaufferie n°2 - Nouvelle	Indéterminé	
SSP3992471	Chaufferie n°1 - Ancienne	Indéterminé	
SSP3992462		Indéterminé	
SSP3992459	Chaufferie de la Cité Logirem	Indéterminé	
SSP3992442	Hangars militaires HM2 et HM11	Indéterminé	
SSP3992438		Indéterminé	
SSP3992422		Indéterminé	
SSP3992397	Pressing "Les Lavandières du Futur"	Indéterminé	
SSP3992386	Chaufferie du Parc Mozart	Indéterminé	
SSP3992372		Indéterminé	
SSP3992364		Indéterminé	
SSP3992346	Pressing Net et Blanc	En arrêt	
SSP3992345	Europressing	Indéterminé	
SSP3992335	Chaufferie de la Maison d'Arrêt D'Aix-	Indéterminé	
SSP3992330	Pressing des Prêcheurs	Indéterminé	
SSP3992326	Chaufferie de la CART	Indéterminé	
SSP3992320	Les Milles Pièces Auto	Indéterminé	
SSP3992301		Indéterminé	
SSP3992300	Société EASYDIS - Bât. AIX-2 et AIX-3	Indéterminé	
SSP3992271		En arrêt	
SSP3992259		Indéterminé	
SSP3992251	Distri Club Médical	Indéterminé	
SSP3992242		Indéterminé	
SSP3992228		Indéterminé	
SSP3992190		Indéterminé	
SSP3992180		Indéterminé	
SSP3992164		Indéterminé	
SSP3992159	centre commercial du bel Ormeau	Indéterminé	
SSP3992151		Indéterminé	
SSP3992150		Indéterminé	
SSP3992148		En arrêt	
SSP3992137		Indéterminé	
SSP3992118		En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3992115		Indéterminé	
SSP3992114		Indéterminé	
SSP3992102	ESSo SAF	Indéterminé	
SSP3992060	Aix- Les- Milles	Indéterminé	
SSP3992058		Indéterminé	
SSP3992038	Usine Adrian	En arrêt	
SSP3991982	Hôtel de police d'Aix en Provence	Indéterminé	
SSP3991979		Indéterminé	
SSP3991919	station service	Indéterminé	
SSP3991914	station service	Indéterminé	
SSP3991913		Indéterminé	
SSP3991899	centre commercial	Indéterminé	
SSP3991879	pressing	Indéterminé	
SSP3991865	Pressing Vite et Bien	Indéterminé	
SSP3991855		Indéterminé	
SSP3991851		Indéterminé	
SSP3991836		Indéterminé	
SSP3991825	usine de cogénération	Indéterminé	
SSP3991824	chaufferie	Indéterminé	
SSP3991365		Indéterminé	
SSP3991364		Indéterminé	
SSP3991117		En arrêt	
SSP3991113		Indéterminé	
SSP3991110		Indéterminé	
SSP3991109		Indéterminé	
SSP3991105		En arrêt	
SSP3991103		Indéterminé	
SSP3991101		Indéterminé	
SSP3991100		Indéterminé	
SSP3991098		Indéterminé	
SSP3991093		Indéterminé	
SSP3991087		Indéterminé	
SSP3991084		Indéterminé	
SSP3991082		Indéterminé	
SSP3991079		Indéterminé	
SSP3991075	Peugeot grand garage de Provence	Indéterminé	
SSP3991069		Indéterminé	
SSP3991066		Indéterminé	
SSP3991059		En arrêt	
SSP3991057	station service relais du Pont de l'Arc	Indéterminé	
SSP3991053		Indéterminé	
SSP3991051		Indéterminé	
SSP3991049		Indéterminé	
SSP3991047		Indéterminé	
SSP3991045		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3991042		Indéterminé	
SSP3991035		Indéterminé	
SSP3990931	station service	Indéterminé	
SSP3990922		En arrêt	
SSP3990918		Indéterminé	
SSP3990916		Indéterminé	
SSP3990912	Relais de la reine Jeanne	Indéterminé	
SSP3990911		Indéterminé	
SSP3990910		Indéterminé	
SSP3990909		Indéterminé	
SSP3990906		Indéterminé	
SSP3990903		Indéterminé	
SSP3990896		Indéterminé	
SSP3990861		Indéterminé	
SSP3990859		En arrêt	
SSP3990858		Indéterminé	
SSP3990766		Indéterminé	
SSP3990762		Indéterminé	
SSP3990759		Indéterminé	
SSP3990756		Indéterminé	
SSP3990755		Indéterminé	
SSP3990754	Relais Paul Cézanne	En arrêt	
SSP3990752		Indéterminé	
SSP3990750		Indéterminé	
SSP3990747		Indéterminé	
SSP3990745		Indéterminé	
SSP3990743	Esso Express - Les Tourelles	Indéterminé	
SSP3990742		Indéterminé	
SSP3990740		Indéterminé	
SSP3990737		En arrêt	
SSP3990735	cogénération	En arrêt	
SSP3990733		Indéterminé	
SSP3990729		Indéterminé	
SSP3990727		Indéterminé	
SSP3990682		En arrêt	
SSP3990282		Indéterminé	
SSP3990281		Indéterminé	
SSP3990278		En arrêt	
SSP3990274		Indéterminé	
SSP3990273		En arrêt	
SSP3990271		Indéterminé	
SSP3990269		Indéterminé	
SSP3990268		Indéterminé	
SSP3990266		Indéterminé	
SSP3990263	PEUGEOT	Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3990261		Indéterminé	
SSP3990259		Indéterminé	
SSP3990257		En arrêt	
SSP3990256		Indéterminé	
SSP3990255		Indéterminé	
SSP3990254		Indéterminé	
SSP3990251		Indéterminé	
SSP3990250		Indéterminé	
SSP3990248		Indéterminé	
SSP3990247		Indéterminé	
SSP3990246		Indéterminé	
SSP3990244		Indéterminé	
SSP3990243		Indéterminé	
SSP3990240		Indéterminé	
SSP3990239		Indéterminé	
SSP3990238		Indéterminé	
SSP3990236		Indéterminé	
SSP3990235		Indéterminé	
SSP3990233		Indéterminé	
SSP3990165		Indéterminé	
SSP3990090	Relais de Gallice	Indéterminé	
SSP3990089		En arrêt	
SSP3990088		En arrêt	
SSP3990086		En arrêt	
SSP3990085		En arrêt	
SSP3990084		Indéterminé	
SSP3990083		Indéterminé	
SSP3990081		Indéterminé	
SSP3990080		En arrêt	
SSP3990079		Indéterminé	
SSP3990078		En arrêt	
SSP3990075		Indéterminé	
SSP3990074		En arrêt	
SSP3990072		En arrêt	
SSP3989997	BP	En arrêt	
SSP3989995		Indéterminé	
SSP3989986		En arrêt	
SSP3989982	FISUMA	Indéterminé	
SSP3989981	Etablissements Economiques	Indéterminé	
SSP3989980		Indéterminé	
SSP3989966	Station Service BP	Indéterminé	
SSP3989961	Station Azur-Pneu	En arrêt	
SSP3989956		Indéterminé	
SSP3989949		Indéterminé	
SSP3989948		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3989946		Indéterminé	
SSP3989943		En arrêt	
SSP3989936		En arrêt	
SSP3989925		En arrêt	
SSP3989919		En arrêt	
SSP3989914		Indéterminé	
SSP3989912		En arrêt	
SSP3989909		En arrêt	
SSP3989905	CIMAP	Indéterminé	
SSP3989879		En arrêt	
SSP3989825		Indéterminé	
SSP3989734		Indéterminé	
SSP3989693		En arrêt	
SSP3989690	Relais des Platrières	Indéterminé	
SSP3989686		Indéterminé	
SSP3989541		En arrêt	
SSP3989534	Guy Saphore	Indéterminé	
SSP3989342	Fabrication d'agglomérés de ciment et	Indéterminé	
SSP3989341		Indéterminé	
SSP3989340		En arrêt	
SSP3989336	Station service	Indéterminé	
SSP3989335		En arrêt	
SSP3989334	Agip	Indéterminé	
SSP3989332		Indéterminé	
SSP3989330		Indéterminé	
SSP3989329		En arrêt	
SSP3989322		En arrêt	
SSP3989265		En arrêt	
SSP3989249	Chaufferie de la ZUP d'encagnane	Indéterminé	
SSP3989234	Centre de conditionnement Médicalisé	Indéterminé	
SSP3989199		En arrêt	
SSP3989193		Indéterminé	
SSP3989160		Indéterminé	
SSP3989149		En arrêt	
SSP3989078	BIHPA (Blanchisserie Interhospitalière	Indéterminé	
SSP3989069		Indéterminé	
SSP3989067	Centre d'enfouissement Technique de	Indéterminé	
SSP3989058		Indéterminé	
SSP3989028	Société Beaujolaise de Canalisation et de	Indéterminé	
SSP3989020		En arrêt	
SSP3988993		Indéterminé	
SSP3988982		Indéterminé	
SSP3988979		En arrêt	
SSP3988972		En arrêt	
SSP3988966		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3988964		Indéterminé	
SSP3988960		Indéterminé	
SSP3988945		En arrêt	
SSP3988939		Indéterminé	
SSP3988932	Garage Saint-Christophe	Indéterminé	
SSP3988920		Indéterminé	
SSP3988907		En arrêt	
SSP3988865		Indéterminé	
SSP3988852		Indéterminé	
SSP3988847		En arrêt	
SSP3988833		Indéterminé	
SSP3988795		Indéterminé	
SSP3988759	Garage CONTINENTAL	En arrêt	
SSP3988749		En arrêt	
SSP3988732		Indéterminé	
SSP3988731		Indéterminé	
SSP3988726		Indéterminé	
SSP3988706		En arrêt	
SSP3988679		En arrêt	
SSP3988606	Station d'épuration de la Pioline	Indéterminé	
SSP3988605	Musée Granet	Indéterminé	
SSP3988604	ateliers municipaux	Indéterminé	
SSP3988603	Palais des Congrès	Indéterminé	
SSP3988602	Salle Omnisport	Indéterminé	
SSP3988601	Halle des Sports	Indéterminé	
SSP3988600	Piscine Municipale	Indéterminé	
SSP3988599	Sapeurs Pompiers	Indéterminé	
SSP3988598	Ecole des Beaux Arts	Indéterminé	
SSP3988597		Indéterminé	
SSP3988596		Indéterminé	
SSP3988595		Indéterminé	
SSP3988594		Indéterminé	
SSP3988593		Indéterminé	
SSP3988592		Indéterminé	
SSP3988591	Ecole Primaire du Pont de l'Arc	En arrêt	
SSP3988590	Ecole Primaire Mistral	Indéterminé	
SSP3988589	Ecole Primaire des Fenouillères	Indéterminé	
SSP3988588	Ecole Primaire Alphonse Daudet	Indéterminé	
SSP3988587	Ecole Maternelle Les Lauves	Indéterminé	
SSP3988586	Ecole Maternelle La Félicité	Indéterminé	
SSP3988584	Hôtel des Impôts d'Aix Sud	Indéterminé	
SSP3988569		Indéterminé	
SSP3988568	Cité et restaurant des Gazelles	Indéterminé	
SSP3988557		Indéterminé	
SSP3988530		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3988523		Indéterminé	
SSP3988519		Indéterminé	
SSP3988498		Indéterminé	
SSP3988492	Moto Hall	Indéterminé	
SSP3988483	Aix-Récupération	En arrêt	
SSP3988477		Indéterminé	
SSP3988465	Aix-Récupération	En arrêt	
SSP3988425	Shell-Berre	Indéterminé	
SSP3988414		Indéterminé	
SSP3988408	Electro-bobinage ROTEX	Indéterminé	
SSP3988368		En arrêt	
SSP3988367		Indéterminé	
SSP3988357		Indéterminé	
SSP3988284	Garage nauticar	Indéterminé	
SSP3988278	Faculté d'AIX EN PROVENCE	Indéterminé	
SSP3988275		Indéterminé	
SSP3988252		Indéterminé	
SSP3988199		En arrêt	
SSP3988198		Indéterminé	
SSP3988036		Indéterminé	
SSP3988032		En arrêt	
SSP3988031	Centre Hospitalier du Pays d'Aix	Indéterminé	
SSP3988030		En arrêt	
SSP3987916		En arrêt	
SSP3987818		En arrêt	
SSP3987815		Indéterminé	
SSP3987813	garage de la Calade	Indéterminé	
SSP3987809	Station Service Carrefour - Centre	Indéterminé	
SSP3987804		Indéterminé	
SSP3987742	Pôle de Proximité Centre	Indéterminé	
SSP3987694		Indéterminé	
SSP3987685		Indéterminé	
SSP3987579	Esso Service de la Calade	Indéterminé	
SSP3987348	station Esso	Indéterminé	
SSP3987307		Indéterminé	
SSP3987305		En arrêt	
SSP3987303	Pressing Saint-Jérôme	Indéterminé	
SSP3987270	Lavoir des grands mères	En arrêt	
SSP3987269		Indéterminé	
SSP3987268		En arrêt	
SSP3987267		Indéterminé	
SSP3987266		En arrêt	
SSP3987265		Indéterminé	
SSP3987264		Indéterminé	
SSP3987263		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3987262		Indéterminé	
SSP3987261		En arrêt	
SSP3987260		En arrêt	
SSP3987259		Indéterminé	
SSP3987258		Indéterminé	
SSP3987257		Indéterminé	
SSP3987256	fabrique duCoton-Rouge	En arrêt	
SSP3987255		Indéterminé	
SSP3987254		En arrêt	
SSP3987253		Indéterminé	
SSP3987252		Indéterminé	
SSP3987251		En arrêt	
SSP3987250		Indéterminé	
SSP3987249		Indéterminé	
SSP3987248		Indéterminé	
SSP3987247		Indéterminé	
SSP3987246		En arrêt	
SSP3987245	station des platrières	Indéterminé	
SSP3987244		Indéterminé	
SSP3987243		Indéterminé	
SSP3987242		Indéterminé	
SSP3987241		Indéterminé	
SSP3987240		Indéterminé	
SSP3987239		Indéterminé	
SSP3987238		Indéterminé	
SSP3987237		Indéterminé	
SSP3987236		Indéterminé	
SSP3987235	station servive Total	Indéterminé	
SSP3987234		En arrêt	
SSP3987233		Indéterminé	
SSP3987232		Indéterminé	
SSP3987231		En arrêt	
SSP3987034		En arrêt	
SSP3986931		En arrêt	
SSP3986925		Indéterminé	
SSP3986919		Indéterminé	
SSP3986912		Indéterminé	
SSP3986911		En arrêt	
SSP3986889		Indéterminé	
SSP3986887		Indéterminé	
SSP3986886		Indéterminé	
SSP3986673		Indéterminé	
SSP3986672		Indéterminé	
SSP3986627	Relais Elf Gambetta	Indéterminé	
SSP3986626	Station du Roi René	En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3986625	laverie "Westinghouse"	En arrêt	
SSP3986624		En arrêt	
SSP3986623		En arrêt	
SSP3986622		En arrêt	
SSP3986621	Station Esso "Les Tourelles"	Indéterminé	
SSP3986620		En arrêt	
SSP3986619		Indéterminé	
SSP3986618	station service Supermarché Géant	Indéterminé	
SSP3986617		En arrêt	
SSP3986616		En arrêt	
SSP3986615		Indéterminé	
SSP3986614		Indéterminé	
SSP3986613		En arrêt	
SSP3986612		En arrêt	
SSP3986611		En arrêt	
SSP3986610		En arrêt	
SSP3986609	relais des plâtrières	Indéterminé	
SSP3986608		En arrêt	
SSP3986607	station service Garage du Pont de l'Arc	Indéterminé	
SSP3986375		En arrêt	
SSP3985314	STATION ESSO	En arrêt	
SSP3985129	STATION SERVICE ESSO	Indéterminé	
SSP3985128		Indéterminé	
SSP3985127		Indéterminé	
SSP3985126		En arrêt	
SSP3985045		En arrêt	
SSP3985044	CONCESSIONNAIRE RENAULT	En arrêt	
SSP3985043		En arrêt	
SSP3985042		En arrêt	
SSP3985041	LE LAVOIR DE GRAND MERE	En arrêt	
SSP3985040		Indéterminé	
SSP3985039		En arrêt	
SSP3985038		En arrêt	
SSP3985037		En arrêt	
SSP3985036		En arrêt	
SSP3985035		Indéterminé	
SSP3985034		En arrêt	
SSP3985033		En arrêt	
SSP3985032		Indéterminé	
SSP3985031		Indéterminé	
SSP3985030		En arrêt	
SSP3985029	SUD AUTOMOBILES	En arrêt	
SSP3985028		Indéterminé	
SSP3985027		En arrêt	
SSP3985026	STATION SERVICE SHELL	En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3985025		En arrêt	
SSP3985023		Indéterminé	
SSP3985022		En arrêt	
SSP3985021		Indéterminé	
SSP3985020		En arrêt	
SSP3985019		En arrêt	
SSP3985018	SARL station République	En arrêt	
SSP3985017	STATION RELAIS DESMARAIS FRERES	En arrêt	
SSP3985016		En arrêt	
SSP3985015		En arrêt	
SSP3985014		En arrêt	
SSP3985013		En arrêt	
SSP3985012		Indéterminé	
SSP3985011		En arrêt	
SSP3985010	STATION ESSO	En arrêt	
SSP3985009		En arrêt	
SSP3985008	Garage Majestic (1967)	En arrêt	
SSP3985007	GRAND GARAGE BELLEGARDE	En arrêt	
SSP3985006		En arrêt	
SSP3985004	STATION SERVICE BP	En arrêt	
SSP3985003		Indéterminé	
SSP3985002		En arrêt	
SSP3985001		En arrêt	
SSP3985000		En arrêt	
SSP3984999		En arrêt	
SSP3984998		En arrêt	
SSP3984997		Indéterminé	
SSP3984996		Indéterminé	
SSP3984995		En arrêt	
SSP3984994		En arrêt	
SSP3984993		En arrêt	
SSP3984992		En arrêt	
SSP3984991		En arrêt	
SSP3984990	Ancienne usine à gaz	En arrêt	
SSP3984989		En arrêt	
SSP3984988		Indéterminé	
SSP3984987		Indéterminé	
SSP3984986		Indéterminé	
SSP3984985		En arrêt	
SSP3984984		En arrêt	
SSP3984983		En arrêt	
SSP3984982		En arrêt	
SSP3984981		En arrêt	
SSP3984980	SAVONNERIE DU COCONIX	En arrêt	
SSP3984979		En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3984978		En arrêt	
SSP3984977		Indéterminé	
SSP3984976		En arrêt	
SSP3984975	AIX PRESSING AU BLEU DE FRANCE	En arrêt	
SSP3984974		En arrêt	
SSP3984973		En arrêt	
SSP3984972		En arrêt	
SSP3984971		En arrêt	
SSP3984970		En arrêt	
SSP3984969		En arrêt	
SSP3984968		En arrêt	
SSP3984967	GARAGE CENTRAL	En arrêt	
SSP3983476		En arrêt	
SSP3983475	Lessivette	En arrêt	
SSP3983474		En arrêt	
SSP3983473		En arrêt	
SSP3983472		En arrêt	
SSP3983471	Vite Blanc	En arrêt	
SSP3983470		En arrêt	
SSP3983469		En arrêt	
SSP3983468		En arrêt	
SSP3983467		En arrêt	
SSP3983466		Indéterminé	
SSP3983465		En arrêt	
SSP3983464		En arrêt	
SSP3983463		En arrêt	
SSP3983462		En arrêt	
SSP3983461		En arrêt	
SSP3983460		En arrêt	
SSP3983459		En arrêt	
SSP3983458	Salpétrière	En arrêt	
SSP3983457		En arrêt	
SSP3983456		En arrêt	
SSP3983455		Indéterminé	
SSP3983454		En arrêt	
SSP3983453		En arrêt	
SSP3983452		En arrêt	
SSP3983451		En arrêt	
SSP3983450		Indéterminé	
SSP3983449		En arrêt	
SSP3983448		Indéterminé	
SSP3983447		Indéterminé	
SSP3983446		Indéterminé	
SSP3983445		Indéterminé	
SSP3983444		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3983443		Indéterminé	
SSP3983442		Indéterminé	
SSP3983441		Indéterminé	
SSP3983440		En arrêt	
SSP3983439		En arrêt	
SSP3983438		En arrêt	
SSP3983437		En arrêt	
SSP3983436		En arrêt	
SSP3983435		En arrêt	
SSP3983434		En arrêt	
SSP3983433		En arrêt	
SSP3983432		En arrêt	
SSP3983431		En arrêt	
SSP3983430		En arrêt	
SSP3983429		En arrêt	
SSP3983428		En arrêt	
SSP3983427		En arrêt	
SSP3983426		En arrêt	
SSP3983425	Fabrique d'allumettes	En arrêt	
SSP692311	ORTEC ENVIRONNEMENT	En arrêt	
SSP691366	SARL ARNAUD	En arrêt	
SSP687884	GARAGE	En arrêt	
SSP687332	Sarl SOCARFA Station Shell	En arrêt	
SSP686610	Jean Jaurès Pressing SARL	En arrêt	
SSP685743	CLEAN PLUS Sarl	En arrêt	
SSP684902	AGIP Aix-en-Provence	En arrêt	
SSP684854	ONYX MEDITERRANEE	En arrêt	
SSP684446	LAFARGE COUVERTURE	En arrêt	



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation
OU IDENTIFIEZ un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

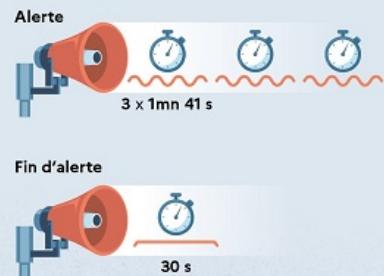
QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation
- EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE respirez à travers un linge humide
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORêt ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été
- ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation
- RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- JETEZ vos mégots dans un cendrier. Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- DONNEZ L'ALERTE en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES (bouteilles de gaz, etc.)
- RENTREZ le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- ABRITEZ-VOUS dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- OCCULTEZ LES AÉRATIONS et les bas de porte avec des linge mouillés
- COUVREZ-VOUS le nez et la bouche avec un linge humide
- LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT pour faciliter l'accès des pompiers
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE



Fiche d'information sur les obligations de débroussaillement

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillement (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillement autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillement, source : ONF.

Le débroussaillement consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux et à créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillement, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement>

MON TERRAIN EST SITUÉ DANS LE ZONAGE INFORMATIF DES OLD ?

Que dois-je faire ?



Vous n'avez pas à débroussailler votre terrain, sauf si vous êtes en zone urbaine.

Vous devez débroussailler² exclusivement dans le zonage informatif des OLD :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Attention : dans les **zones urbaines** délimitées par un plan local d'urbanisme, le débroussaillement concerne, en plus des modalités décrites ci-contre, l'**intégralité de votre parcelle**.

Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

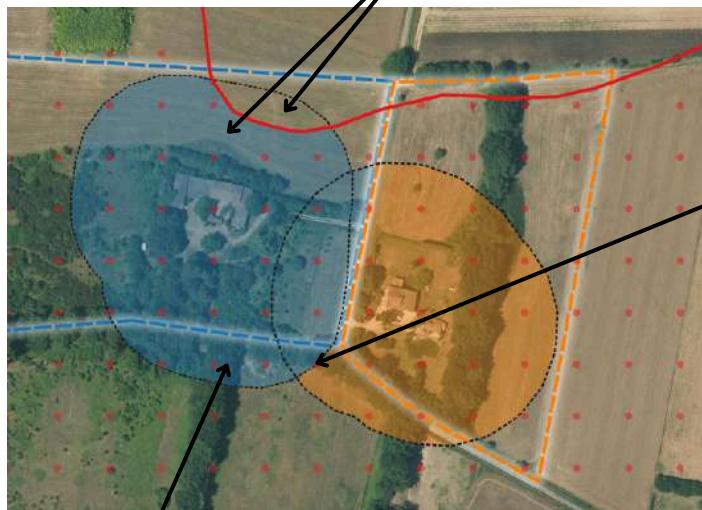
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en priorité au propriétaire de la zone de superposition.

Si la superposition concerne une parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD elle-même, chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillement des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle.

- Zonage informatif des OLD
- Parcille propriétaire A
- OLD qui incombent au propriétaire A
- Parcille propriétaire B
- OLD qui incombent au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillement doit être réalisé de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillement sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !

Le débroussaillement comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillement :

[Site internet de votre préfecture](#)

[Jedebroussaille.gouv.fr](#)

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillement | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORêt, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité